

Chemins de halage

La Région recommande aux cyclistes de modérer leur vitesse

Propriétaire des canaux et voies navigables, la Région a engagé des travaux d'ampleur, ces dernières années, pour aménager et sécuriser le bord des rives. Promeneurs, joggers, cyclistes... : la fréquentation des chemins de halage sur la liaison Manche-Océan, le canal de Nantes à Brest et le Blavet ne cesse de progresser (+9% en moyenne chaque année), mais la vitesse de certains deux-roues vient perturber le confort et la sérénité des autres usagers.



@Fanch Galivel—Région Bretagne

De nombreux **promeneurs, randonneurs, agents des voies navigables et pêcheurs** alertent régulièrement sur la vitesse excessive à laquelle certains cyclistes circulent sur le halage. La Région tient à rappeler que ces parcours ne sont pas dévolus à la pratique sportive et recommande aux deux-roues de modérer leur allure.

Il leur est vivement conseillé de **ne pas rouler à deux de front**, de ralentir à l'approche d'autres usagers et de prévenir les piétons au moyen des sonnettes de chacun.

« Nous avons la même appréhension que si nous marchions le long d'une route à grande circulation, témoigne un couple de grands-parents, habitués des bords du Blavet. Le week-end dernier, alors qu'il y avait des familles avec de jeunes enfants qui roulaient très raisonnablement, nous avons craint qu'un petit se fasse renverser par un cycliste arrivant à vive allure. La crainte d'une collision est permanente. »

« Les chemins de halage ne sont pas des circuits de course, rappellent les éclusiers en poste sur le canal d'Ille et Rance. Il est déjà arrivé que l'un de nous soit bousculé au passage de ces cyclistes. » À l'écluse d'Apigné, aux portes de Rennes, près de 130 000 usagers par an fréquentent le halage, soit en moyenne, plus de **350 passages par jour**. Il y a donc nécessité pour les différents publics de **respecter certaines règles d'usage**.

La Région va renforcer **la signalisation** sur le halage afin de sensibiliser davantage les usagers et faire en sorte que ces chemins, accessibles et appréciés de tous, demeurent avant tout des **lieux de quiétude partagée**.